RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

"A2C INTERNATIONAL"

E.U.R.L au capital de €.62.000
Siège social : 23 rue des Mathurins
(75008) PARIS

430 452 748 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1ER FEVRIER 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq,
Le 1er février,
A 8 heures.

LA Société AJAVE, représentée Monsieur Éric ROBERT DE BEAUCHAMP,

Propriétaire de la totalité des 3.875 parts de €.16 chacune de la Société A2C INTERNATIONAL, E.U.R.L au capital de €.62.000, dont le siège social est fixé à PARIS (75008) 23 rue des Mathurins et Associée unique de ladite société,

A été convoquée par lettre remise en mains propres.

Madame Alice ROBERT DE BEAUCHAMP préside la séance en sa qualité de Gérante de la Société.

Madame Alice ROBERT DE BEAUCHAMP dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition de l'Associée Unique :

- une copie de la lettre de convocation,
- le rapport du Gérant,
- le texte des résolutions.

Madame Alice ROBERT DE BEAUCHAMP déclare que le rapport du gérant et le texte des résolutions ont été adressés à l'Associée Unique quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée.

Elle déclare en outre, que tous les actes et pièces prévus par la loi, ont été déposés au siège social et tenus à la disposition de l'Associée Unique dans le délai légal.

L'Assemblée lui donne acte, sur sa demande, de ses déclarations.

Madame Alice ROBERT DE BEAUCHAMP rappelle l'ordre du jour :

- Démission du Gérant ;
- Nomination d'un Gérant ;
- .....
- Pouvoirs en conséquence.

[redacted]

E.B AB

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, prend acte de la démission de Madame Alice ROBERT DE BEAUCHAMP de son mandat de gérante à compter de ce jour.

L'Associée Unique nomme en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Madame Virginie ROBERT DE BEAUCHAMP, née HAMOT, née à [redacted] le [redacted] et demeurant à [redacted]

Madame Virginie ROBERT DE BEAUCHAMP, née HAMOT exercera les pouvoirs qui lui sont conférés conformément aux statuts.

* * *

Madame Virginie ROBERT DE BEAUCHAMP, née HAMOT accepte ce mandat qui lui est confié et, en remerciant l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle lui témoigne, déclare qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction l'empêchant d'exercer lesdites fonctions.

.....

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et la Gérante et consigné sur le registre des décisions et la séance est levée à 8 heures et 30 minutes.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

LA SOCIETE AJAVE
Monsieur Éric ROBERT DE BEAU[redacted]
Associée Unique

Madame Alice ROBERT DE BEAUCHAMP
[redacted]

Madame Virginie ROBERT DE BEAUCH[redacted]
Gérante
Bon pour acceptation des pouvoirs de la Gér